Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260120-2025_01_02-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, à vingt et une heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : LE DUAULT Michel, BAUDOUIN Christophe, BERTHELOT Anthony, MEROT Auguste, HERAULT Florence, MAHÉ Jean-Luc

ABSENTS excusés : HAVEZ Sandrine Donne pouvoir à MAHÉ Jean-Luc,

PREVOT Jérôme, MISSUD Vanessa, JEFFROY Louri

Secrétaire de séance : HERAULT Florence

Date de convocation : 13 janvier 2026

***. ***

2. Délibération pour le comité de projet concernant la convention de financement avec la Région pour le cheminement

Le Maire présente le projet de convention de financement par la Région pour l'aménagement de l'arrêt centre à La Harmoye.

Présentation :

La Commune a saisi le Conseil Régional de Bretagne d'une demande de subvention pour l'aménagement de l'arrêt « Centre ». Il est desservi par le circuit scolaire 010805N « Allineuc – Quintin » du réseau de car BreizhGo. Pour 2025/2026, 11 scolaires sont inscrits sur cet arrêt.

Les travaux consistent en la sécurisation et la mise en accessibilité des espaces : circulation et arrêts des cars, zone d'attente, d'embarquement et débarquement des usagers, circulations piétonnes périphériques à l'arrêt.

Ce projet a été étudié en concertation avec l'Antenne de Saint-Brieuc de la Direction des transports et des mobilités de la Région, il satisfait aux critères de sécurité et d'accessibilité requis.

La convention a pour objet de définir l'opération d'aménagement de cet arrêt de car à La Harmoye, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage communale, et de fixer la participation financière de la Région pour cette opération.

En prenant en compte l'aménagement de l'arrêt de car et l'intermodalité modes actifs + cars BreizhGo associée, la participation financière de la Région s'élève à 20 174.96 € HT.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260120-2025_01_02-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la participation financière de la Région pour un montant de 20 174.96 € HT
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et tous les actes et documents s'y rapportant

Extrait certifié conforme

Le Maire

Michel LE DUAULT

